

**CRPE 2005**  
**RAPPORT DU JURY**  
**EPREUVE D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**

SEQUENCE 1 : ACTIVITE PHYSIQUE ET SPORTIVE

Concernant l'obligation de contrôle de l'aptitude physique, il faut noter que la session 2005, a vu s'appliquer les dispositions arrêtées par la lettre ministérielle 2004-0086 : « *les candidats admissibles au concours de recrutement des professeurs des écoles devront fournir au secrétariat du jury de leur académie, avant le début des épreuves d'admission, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'activité physique choisie en option, datant de moins de 3 mois. Les candidats qui ne produiront pas ce certificat ne seront pas autorisés à réaliser la prestation physique qu'ils ont choisie au moment de l'inscription.* ». Avant de composer, le candidat devait présenter ce certificat au responsable de l'épreuve.

**DANSE**

L'épreuve s'est déroulée selon les modalités fixées par l'arrêté national du 29-04-2002. *Présentation d'une prestation chorégraphique individuelle ou en duo.* Conformément à la lettre ministérielle 2002/0678, le candidat ayant choisi le duo a la possibilité de choisir le ou la partenaire qu'il souhaite, soit un autre candidat, soit une personne extérieure au concours. Nous rappelons que si le choix du type de danse n'est pas limitatif, la production attendue « *consiste en une chorégraphie traitée de manière personnelle dans une perspective artistique* ». Cela suppose qu'une production ne soit pas la simple reproduction d'un répertoire (danse africaine, folklore, jazz, latino, ...) mais que celui-ci soit transformé de façon singulière et personnelle. La prestation, solo ou duo, doit avoir une durée d'une minute trente à deux minutes. L'annonce d'un argument ou d'un thème est un point d'appui pour la compréhension, la lisibilité et l'appréciation de la production. **Pour la session 2006, le jury souhaite que le candidat présente par écrit sa chorégraphie par un titre et un argumentaire succinct destiné à préciser son propos.**

Il est observé une relative stabilité dans le nombre de candidats inscrits (204 contre 229 en 2004). La moyenne des notes est de **10,12/20** pour les 198 candidats notés. (10/20 pour les solos, 14/20 pour les duos).

Les meilleurs candidats sont ceux qui ont proposé des chorégraphies singulières adaptées à leurs ressources personnelles. Ces chorégraphies reflètent la qualité de leur engagement tant sur le plan moteur que sur celui de l'interprétation.

Les productions les plus faibles sont celles qui sont récitées, sans distance et dont le traitement est resté trop implicite, servi par une motricité pauvre et élémentaire.

**Ecriture chorégraphique et composition :**

Si toutes les techniques de styles sont permises, le jury attend des propositions chorégraphiques qu'elles s'inscrivent dans une démarche artistique et qu'elles s'appuient sur un véritable projet.

Un projet n'est pas seulement une intention ou une idée.

Cette année, au regard des prestations, le jury rappelle qu'aborder certains thèmes universels comme la mort, la naissance.....ou certains thèmes galvaudés comme la carapace, les quatre éléments, la folie, l'enfance.....demandent une réelle maturité artistique pour ne pas demeurer dans un traitement naïf, au premier degré, aboutissant à une motricité peu dansée, mimée, ou excessivement théâtralisée.

#### Scénographie :

Si elle permet de renforcer le propos chorégraphique, quelques prestations privilégient trop la mise en scène au détriment de l'engagement moteur.

L'objet, le décor ne peuvent se substituer à la danse.

Le support sonore doit être soigné et précis. Trop de négligence (fin coupée sèchement, son peu clair...) pénalise le candidat. Le support (cassette ou CD) ne doit comporter que le seul montage nécessaire à la prestation. Il est conseillé de prévoir une cassette audio de secours pour pallier d'éventuels problèmes de CD gravés. (**A noter que les modalités d'organisation de la session 2006 prévoient que le candidat doit apporter tout matériel nécessaire à sa prestation et à son audition.**)

#### Danseur interprète :

La prestation suppose un réel engagement moteur.

Même une production dépouillée ou minimaliste demande une gestuelle complexe.

Le lyrisme, le pathétique, le psychodrame dévalorisent la qualité des prestations.

Encore trop de candidats ont proposé des argumentations chorégraphiques en décalage avec la réalisation dansée.

#### Duo :

Cette épreuve a attiré quelques candidats.

Les bonnes prestations, qui ont été majoritaires cette année, sont celles qui mettent en valeur les relations inter-individuelles l'écoute entre partenaires et l'engagement moteur de chacun (implication partagée)

La situation de présentation face à un jury, qu'elle soit en duo ou en solo, nécessite un entraînement pour mieux assumer la charge émotionnelle de l'épreuve.

## **2000M**

Sur les 664 candidats admissibles inscrits à cette épreuve, 641 candidats (526 jeunes filles, 115 jeunes gens) ont passé l'épreuve, avec une moyenne de **12,08 / 20** (11,16 pour les filles et 13 pour les garçons). Moyenne en sensible augmentation au regard de celles observées pour les sessions 2003 et 2004 du concours (respectivement de 9,59 et 11,12/20). Plusieurs facteurs nous semblent de nature à expliquer cette évolution sur les 2 dernières années :

- l'annonce des temps de passage depuis la session dernière,
- la possibilité de faire une prévision de performance jusqu'à 17 minutes pour les filles et 15 minutes pour les garçons,
- le degré de préparation des candidats.

Ainsi, sur les 5 points de bonification possibles accordés pour la prévision de performance, les garçons obtiennent en moyenne 4,32 points et les jeunes filles 3,92 points.

Les notes s'échelonnent de 0 à 20 :

- 78 notes de 0 à 5 (4,38 %)
- 120 notes de 5.5 à 10 (33,06 %)
- 282 notes de 10.5 à 15 (53,33 %)
- 128 notes de 15.5 à 20 (9,16 %) et 10 de 17.5 à 20.
- 25 filles ont obtenu la moyenne de l'épreuve attribuée aux femmes en couches.

185 filles (35,17 %) ont une note inférieure à 10, dont 19 Zéro ;  
contre 21 garçons (18,26% et 3 Zéro).

Pour la session 2006, en l'état actuel du règlement, la note sera attribuée en fonction de la pure application du barème.

## **BADMINTON**

Le candidat doit se présenter avec sa raquette.

L'épreuve, concentrée sur 2 heures, est en cohérence avec les capacités physiques des candidates et des candidats (aucune blessure en cours d'épreuve).

Le nombre de candidats par séquence de 2 heures (24 en moyenne) donne un caractère aéré à l'épreuve et permet au cours de la première série de matches le classement des candidats dans de bonnes conditions (terrain réglementaire de jeu en simple selon les exigences du texte organisant cette épreuve).

L'évaluation des candidats s'est faite après 2 séries de matches :

- 1 – « Montante-Descendante » : destinée à évaluer le niveau de performance.
- 2 – Poules de 4 le plus souvent ou 3 tenant compte des niveaux de jeu et permettant de réaliser l'évaluation définitive : 7 niveaux de jeu ont été définis (voir document joint).

Au cours des deux séries de matches, le jury a introduit la règle du changement de service tous les deux points, (1 service à droite et un service à gauche).

Le décompte des points en tie-break rend nécessaire l'apprentissage d'un service « efficace ».

Lors de la 2<sup>ème</sup> série de matches le barème de notation prend en compte le différentiel de score et le niveau de jeu indiqué par les membres du jury régulateurs de l'épreuve.

Observation du jury

- ◆ Les candidats, sont de mieux en mieux préparés. Le nombre de candidats très faibles est en nette diminution.
- ◆ Il est rappelé aux candidats l'importance des étirements et de l'hydratation au cours de l'épreuve.

Le nombre de candidats inscrits est identique à celui de la session 2004 : **258**

Le nombre de candidats présents est de **251** (229 en 2004)

Au concours 2005, la moyenne des notes au badminton est de **11,15** sur 20.

Les notes s'échelonnent de 1,5 à 20 :

- 11 notes de 0 à 5 (4,38 %)
- 83 notes de 5.5 à 10 (33,06 %)
- 134 notes de 10.5 à 15 (53,33 %)
- 23 notes de 15.5 à 20 (9,16 %) et 10 de 17.5 à 20.

77 filles soit 37,56 % ont une note inférieure à 10.

Par rapport à la session 2004, la moyenne des notes est en hausse (11,15 au lieu de 9,47). L'écart de moyenne en faveur des garçons est de **1,84**. (Il faut noter cependant que l'effectif des garçons présents est de 46 et représente seulement 22,44 % de l'effectif des filles présentes.)

## SEQUENCE 2 : ENTRETIEN AVEC LE JURY

L'épreuve d'entretien avec le jury s'appuie sur un document vidéo accompagné de questions écrites.

Le sujet, composé des images et des questions écrites, est le point commun d'échanges entre le jury et le candidat, à partir d'un exposé proposé par le candidat.

Vingt trois sujets ont été utilisés.

Les vidéos ont proposé des situations d'E.P.S concernant les trois cycles de l'école primaire (maternelle et élémentaire) et les quatre compétences des programmes autour de cinq APSA support : athlétisme, danse, gymnastique, jeux et sports collectifs, natation.

Chaque document est un montage de trois à quatre minutes. Il montre des mises en situation avec leurs dispositifs, les interventions de l'enseignant et les réponses des élèves.

Il est à noter que le document proposé n'est ni un modèle de séance, ni une séance modèle, mais un support prétexte à susciter l'engagement du candidat.

L'analyse des techniques vidéo ne fait pas partie des composantes de l'épreuve.

Chaque sujet comporte un chapeau commun :

*« Dans le cadre de l'analyse de ce film, vous répondrez aux questions suivantes :*

*Au cours de votre exposé, vous indiquerez également ce que vous retirez de votre pratique personnelle. »*

Deux questions plus spécifiquement référées aux images complètent chaque sujet.(voir plus bas)

Après trente minutes de préparation, le candidat participe à l'entretien de vingt minutes et doit présenter, pendant dix minutes au maximum, un exposé mettant en relation le document vidéo avec les réponses aux questions et indiquer ce qu'il retire de sa pratique personnelle.

Le jury dispose ensuite de dix minutes pour poser des questions complémentaires.

La moyenne des notes pour la session est de **11,79**

L'épreuve se déroule de la façon suivante : trente minutes de préparation suivie de vingt minutes d'entretien devant le jury.

Il est demandé au candidat pendant dix minutes maximum, de présenter un exposé mettant en relation le document vidéo, les réponses aux questions et d'indiquer ce qu'il retire de sa pratique personnelle.

Cette articulation vidéo/ questions permet de contextualiser des connaissances et de s'appuyer sur des comportements et dispositifs observables d'enseignement de l'E.P.S à l'école primaire.

Les candidats les plus brillants structurent leur exposé en balayant différents champs de connaissances.

Ils sont capables de s'engager à partir des éléments observés, des questions posées et d'émettre des hypothèses.

Le jury dispose ensuite du temps complémentaire pour poser des questions.

Si la technique de l'exposé semble maintenant acquise pour la majorité des candidats, le contenu de l'exposé mérite encore des précisions :

- Certains ne répondent toujours pas aux questions écrites
- D'autres ont encore un discours préparé à l'avance.

Le jury attend des candidats qu'ils dégagent à travers la réponse aux questions un point de vue personnel à partir de connaissances pédagogiques et didactiques sur l'enseignement de l'E.P.S à l'école primaire.

Cette argumentation doit s'appuyer sur la mise en relation des connaissances issues des différents champs suivants :

- textes officiels régissant l'EPS à l'école
- connaissance de l'APSA
- tâche motrice et activité de l'élève dans cette tâche
- activité de l'enseignant dans ses interactions avec le ou les groupes
- organisation de la classe (sociale et spatiale)
- référence à la pratique personnelle (pratique physique, observations, expériences d'animation, préparation personnelle à l'épreuve pratique....)

Le jury constate que la majorité des champs est abordée par les candidats au cours de l'exposé, toutefois la référence à la pratique personnelle reste rare et mal justifiée.

Nous reportons ci-dessous les questionnements relatifs aux 23 films utilisés :

- A votre avis, comment cette tâche conduit-elle les élèves à la compétence « Coopérer et s'opposer individuellement ou collectivement » ?
- Selon vous, quelles sont les variables à utiliser pour faire évoluer les réponses motrices des élèves ?
  - Quels éléments, dans la démarche de l'enseignante, permettent aux élèves de progresser ?
  - Que pensez-vous du travail à deux dans cette séance ?
  - Au vu des comportements observés, comment feriez-vous évoluer les deux tâches ?
  - Que pensez-vous de la gestion du groupe par l'enseignante ?
  - Selon vous, que permet l'organisation de la séance ?
  - Comment analysez-vous les différentes réponses motrices des élèves ?
  - Quelle est l'influence des choix réalisés par l'enseignante sur les comportements des «élèves ?
  - Pouvez-vous mettre en relation la tâche proposée et les principes des jeux et sports collectifs ?
- Selon vous, comment l'enseignante permet – elle l'« entrée en danse » de jeunes élèves ?
- Selon vous, quels sont les éléments qui ont favorisé l'activité motrice des enfants ?
- Comment interprétez-vous les choix de l'enseignante dans l'activité support ?
- Quels sont, selon vous, les éléments qui facilitent l'entrée et le maintien dans l'activité ?
- Quels aménagements amèneriez-vous pour faire évoluer les conduites motrices des élèves ?
  - Quels sont les effets de l'aménagement matériel et humain sur l'activité de l'élève ?
  - Comment l'enseignante pourrait-elle utiliser les différentes réponses des élèves ?
  - Que pensez-vous des différents rôles et interventions de l'enseignant au cours de la séance ?
  - Que proposeriez-vous pour que l'élève améliore sa performance individuelle ?
  - Que pensez-vous du dispositif matériel et humain proposé ?
  - Comment utiliseriez-vous les réponses motrices des élèves pour les faire progresser ?
  - Que pensez-vous du dispositif mis en place pour l'apprentissage du lancer ?
  - Qu'avez-vous à dire du rôle et de la place de l'enseignant pendant cette séance ?

- Que pouvez-vous dire des situations proposées aux enfants dans l'activité danse ?
- Quels prolongements envisageriez-vous ?
- Quelles sont, selon vous, les informations qui pourront être prélevées à travers l'organisation mise en place ?
- Comment utiliseriez-vous ces informations pour construire le module d'apprentissage ?
- Que pensez-vous de l'organisation de la classe ?
- Comment situez-vous cette séance dans un module d'apprentissage d'activités gymniques ? Argumentez votre réponse.
- Selon vous, quels sont les objectifs visés par l'enseignante ?
- Au regard des réponses motrices des élèves, quelles propositions faites-vous pour leur permettre de progresser dans l'activité ?
- Que pensez-vous des différentes phases mises en œuvre dans la séance ?
- Selon vous, à quelle(s) condition(s) la tâche proposée peut-elle permettre une transformation des comportements ?
- Que pensez-vous des différents rôles attribués aux élèves dans la séance ?
- Que pensez-vous de l'activité déployée par l'enseignant au regard des apprentissages moteurs en jeu ?
- Que pensez-vous de l'aménagement du milieu ?
- Selon vous, quel(s) objectif(s) vise l'enseignante à travers sa démarche et ses interventions ?
- Que pouvez-vous dire de l'évolution de la tâche proposée ?
- Au regard de la diversité des réponses, quelles sont, selon vous, les difficultés rencontrées par les élèves ?
- Quelles informations pouvez-vous recueillir sur les réponses des élèves ?
- Selon vous, en quoi les tâches proposées favorisent-elles les apprentissages ?
- Que pensez-vous de l'organisation matérielle et humaine mise en place par l'enseignante dans cette séance d'activités athlétiques ?
- Comment situez-vous cette séance dans le module d'apprentissage ? Argumentez votre réponse.
- Quelles informations pouvez-vous prélever sur les réponses motrices des élèves ?
- Que pouvez-vous dire des différents rôles des élèves observables tout au long du film ?

Pour la session 2006, les modalités d'organisation des épreuves seront conformes à celles annoncées dans le BO n° 21 du 26 mai 2005, qui, sous réserves de la parution de compléments, restent la seule référence.